



LN 24

Episode n° 8

Le pouvoir d'achat des Belges

Quelles mesures fiscales envisager pour le protéger ?

Dans un récent sondage réalisé par la RTBF et la Libre Belgique, il apparaît que le vote des citoyens (surtout wallons et bruxellois) sera principalement influencé par la sauvegarde de leur pouvoir d'achat et la fiscalité.

Les citoyens ont bien raison de faire ce lien car la fiscalité constitue un des moyens les plus efficaces pour protéger le pouvoir d'achat.

Passons en revue quelques pistes qui permettraient, par l'adaptation des règles fiscales, d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens.

La réduction de la pression fiscale et sociale sur les revenus du travail

Ce n'est un secret pour personne. La Belgique est le pays qui taxe le plus, au monde, les revenus du travail.

Les responsables politiques savent déjà que la prochaine majorité au fédéral devra s'attacher à réduire la fiscalité qui pèse sur les travailleurs, notamment pour augmenter le pouvoir d'achat de ces derniers.

AVOCATS ASSOCIÉS

Laurent Tainmont² • Christophe Lenoir¹⁻⁵ • Caroline Kempeneers¹ • Damien Philippot¹ • Céline Joly² • Aurélien Pirmez²⁻³ • Bruno Dor⁴

AVOCATS

Caroline Gillot¹ • Lionel Lejeune¹ • Quentin Willcox² • Julie Mont¹ • Emma Dassy¹ • Gentiane Baudoux¹ • Emmanuel Dehan¹ • Martin Marinx¹ • Estelle Nammour¹ • Eddy Sobry¹ • Marco Rotulo² • Louane Leclercq⁴

Barreaux de Namur¹ • Bruxelles² • Mons³ - Tél. +32 81 84 94 84 | Barreau de Liège⁴ - Tél. +32 4 277 09 94 | Barreau de Luxembourg⁵ - Tél. +352 20 30 14 27

N° TVA Belgique : BE0740.533.632 (L&K Avocats SA) - BE0701.633.266 (Lawtax Chalet SRL) | N° TVA Luxembourg : LU219.26.457 | info@solislaw.eu | www.solislaw.eu



Ceci passera par des mesures telles que l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt ou un crédit d'impôt, ceci en vue de favoriser les bas salaires.

Cela passera également (et surtout) par une progressivité nettement moins rapide de l'IPP. Aujourd'hui, on passe beaucoup trop vite d'une tranche d'imposition à l'autre.

Ces modifications devront être intégrées dans une réforme murement réfléchie de l'impôt des personnes physiques.

Favoriser la consommation

Augmenter le pouvoir d'achat, c'est avant tout favoriser la consommation.

Et pour ce faire, on pense bien évidemment à la TVA.

La réduction du taux de TVA sur le gaz et l'électricité à 6% en est un excellent exemple.

Pourquoi ne pas étendre ce taux à d'autres produits de première nécessité ?

Et le pouvoir d'achat... immobilier ?

Les augmentations à répétition des taux d'intérêt des crédits hypothécaires plombent le marché immobilier.

Certaines études récentes tendent à démontrer que les citoyens wallons auraient perdu la moitié de leur pouvoir d'achat immobilier en quatre ans.

Or, on sait qu'en Belgique (plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles), les droits d'enregistrement de 12,5% sont particulièrement élevés. Ils constituent à nouveau un record mondial.

Et c'est encore pire si l'immeuble est neuf puisque le particulier aura à supporter 21% de TVA.

AVOCATS ASSOCIÉS

Laurent Tainmont² • Christophe Lenoir¹⁻⁵ • Caroline Kempeneers¹ • Damien Philippot¹ • Céline Joly² • Aurélien Pirmez²⁻³ • Bruno Dor⁴

AVOCATS

Caroline Gillot¹ • Lionel Lejeune¹ • Quentin Willcox² • Julie Mont¹ • Emma Dassy¹ • Gentiane Baudoux¹ • Emmanuel Dehan¹ • Martin Marinx¹ • Estelle Nammour¹ • Eddy Sobry¹ • Marco Rotulo² • Louane Leclercq⁴

Barreaux de Namur¹ • Bruxelles² • Mons³ - Tél. +32 81 84 94 84 | Barreau de Liège⁴ - Tél. +32 4 277 09 94 | Barreau de Luxembourg⁵ - Tél. +352 20 30 14 27

N° TVA Belgique : BE0740.533.632 (L&K Avocats SA) - BE0701.633.266 (Lawtax Chalet SRL) | N° TVA Luxembourg : LU219.26.457 | info@solislaw.eu | www.solislaw.eu



Pourquoi pas envisager une réduction des droits d'enregistrement et de la TVA sur les transactions immobilières ?

*

Certaines mesures ont déjà été adoptées mais elles restent malgré tout marginales.

Bref, il y a du pain sur la planche. Il faut espérer que le prochain gouvernement sera rapidement constitué pour avancer sur ces questions cruciales.

A très bientôt pour un nouveau numéro de TaxFlash.



**Christophe
LENOIR**

Avocat

www.solislaw.eu

AVOCATS ASSOCIÉS

Laurent Tainmont² • Christophe Lenoir¹⁻⁵ • Caroline Kempeneers¹ • Damien Philippot¹ • Céline Joly² • Aurélien Pirmez²⁻³ • Bruno Dor⁴

AVOCATS

Caroline Gillot¹ • Lionel Lejeune¹ • Quentin Willcox² • Julie Mont¹ • Emma Dassy¹ • Gentiane Baudoux¹ • Emmanuel Dehan¹ • Martin Marinx¹ • Estelle Nammour¹ • Eddy Sobry¹ • Marco Rotulo² • Louane Leclercq⁴

Barreaux de Namur¹ • Bruxelles² • Mons³ - Tél. +32 81 84 94 84 | Barreau de Liège⁴ - Tél. +32 4 277 09 94 | Barreau de Luxembourg⁵ - Tél. +352 20 30 14 27

N° TVA Belgique : BE0740.533.632 (L&K Avocats SA) - BE0701.633.266 (Lawtax Chalet SRL) | N° TVA Luxembourg : LU219.26.457 | info@solislaw.eu | www.solislaw.eu

